

## Pétro-Canada

ment est peu défendable. Il a pris l'exemple de la Société Polymer et a dit qu'il s'agissait anciennement d'une société de la Couronne. Le Parlement a voulu par la suite changer son statut, ce qui s'est fait par le biais de la Corporation de développement du Canada et de mesures prises par le Parlement.

Le député propose par son amendement de changer le caractère de cette société. Il se peut que plus tard, le Parlement souhaite modifier la loi pour changer la nature de cette société et lui enlever son statut de société de la Couronne.

Pour terminer, le député a dit ce qu'une société de la Couronne était aux yeux des Canadiens, soit une société comme n'importe quelle autre sauf que les actions en sont détenues par la Couronne.

Dans ses amendements, le député propose que les actions soient restructurées de façon qu'elles puissent être transférées au public conformément au deuxième amendement, la motion n° 2. Autrement dit, il ne s'agirait plus d'une société de la Couronne, mais d'une société dont le public pourrait acheter des actions. A mon avis, cela s'écarte totalement du principe du bill qui vise à établir une société de la Couronne. Si les amendements du député entraient en vigueur, il ne s'agirait plus d'une société de la Couronne et, à mon avis, cela va tout à fait à l'encontre de l'objectif visé. Son amendement établirait une société qui ne serait pas une société de la Couronne.

Si le député avait proposé ces amendements à l'étape de la deuxième lecture, je pense qu'il aurait éprouvé de grandes difficultés. S'il l'avait fait à l'étape de l'étude en comité, sans doute aurait-il eu encore plus de problèmes car si l'on peut proposer des amendements visant des dispositions précises à cette étape, les siens s'attaquent au principe même du bill. Le fait d'essayer d'introduire ce concept entièrement nouveau à l'étape du rapport me paraît non seulement contraire au principe fondamental du bill, mais sur le plan de la procédure, cela vient beaucoup trop tard. Cette tentative aurait dû avoir lieu au moment de la deuxième lecture et je ne suis pas certain qu'elle aurait été davantage couronnée de succès à cette étape.

Je dirais très respectueusement au député qui a fait connaître ses intentions sans ambiguïté, qu'il me paraît inéluctable que les amendements vont directement à l'encontre du principe même du bill et, comme ils sont présentés à l'étape du rapport, la présidence ne peut les accepter pour des raisons de procédure.

**M. Andre propose:**

Qu'on modifie le bill C-8, loi créant une société nationale des pétroles, en retranchant la ligne 33, de la page 5 et en la remplaçant par ce qui suit:

«vendre ou aliéner la totalité ou une partie de son».

—Monsieur l'Orateur, cet amendement que Votre Honneur a jugé conforme au Règlement, a un objectif à peu près identique à l'autre amendement.

**Une voix: Attention!**

**M. Andre:** Il arrive que les subtilités de la procédure ou leur nécessité m'échappent. Quoi qu'il en soit, je veux avoir l'occasion de débattre cet amendement de même que les motifs qui m'ont incité à le présenter maintenant, bien qu'il l'ait été à l'étape de la deuxième lecture. Cet amendement connaîtra probablement à cette étape-ci un sort analogue à celui qui lui a été réservé à l'étape de la deuxième lecture.

● (2020)

Quoi que je puisse dire pour convaincre les députés qui prennent place derrière le ministre du bien-fondé de l'amendement, il semble que le pouvoir du whip doive l'emporter sur la simple logique et la sagesse. En tant que député, de gardien et de fiduciaire des deniers publics, j'estime pourtant de mon devoir de faire ce que je peux pour améliorer ce bill, mettre en valeur et protéger l'investissement des Canadiens.

Ce projet de loi a des antécédents assez curieux, monsieur l'Orateur. C'est dans un document publié au début de juillet 1973 et intitulé «Politique canadienne de l'énergie—Phase I—Analyse» que le gouvernement a fait savoir pour la première fois qu'il songeait à établir une société nationale des pétroles. Au chapitre 7, il y traite en effet de la participation de l'État à l'industrie énergétique, pétrolière et gazière du Canada. Il y examine le pour et le contre d'une société nationale des pétroles, soit dix arguments en faveur et huit contre. Cependant, pour quiconque considèrerait les arguments sans parti pris, de façon rationnelle et logique, il était manifeste que les arguments contre l'établissement d'une société nationale des pétroles l'emportaient d'emblée. Nous avons conclu, d'après ce document, qu'il ne faudrait pas considérer comme élément d'une politique énergétique une société nationale des pétroles le jour où le gouvernement arrêterait une telle politique. Le document devait précéder la politique énergétique censée résoudre à jamais tous nos problèmes d'approvisionnement et de prix. Nous savons dans quelle mesure le gouvernement a manqué à cette promesse.

Le 6 décembre 1973, pour des raisons que ni lui ni aucun autre ministériel n'ont précisées, le premier ministre (M. Trudeau) a soudainement annoncé que le gouvernement décidait d'établir une société nationale des pétroles. Il ne donna aucune raison. Il semblait tout simplement au gouvernement que c'était la chose à faire. N'importe quel observateur intelligent et dépourvu de préjugés, mis en face du contexte politique du pays saurait pourquoi on avait pris cette décision. Notre législature était minoritaire et le chef néo-démocrate de l'époque, M. David Lewis, proférait des menaces. Il fallait s'occuper de la crise de l'énergie car autrement celui-ci n'appuierait plus le gouvernement et sans son appui le gouvernement minoritaire aurait été renversé.

Le comité politique du cabinet a dû apaiser M. Lewis et l'empêcher de renverser le gouvernement; celui-ci a donc décidé de se lancer dans la lutte. Il a admis que, pour des raisons de doctrine, M. Lewis aimerait que l'on crée une société nationale des pétroles. Il n'a pas décidé cela parce que c'était un bon investissement pour les Canadiens; ce n'est pas ce qu'il cherchait; il espérait bien qu'elle ne perdrait pas trop d'argent. Aucun porte-parole du gouvernement n'a dit que ce serait un bon investissement pour les contribuables canadiens.

La sécurité des approvisionnements y gagnera-t-elle? Nous l'espérons, mais aucun porte-parole du gouvernement n'a pu prouver que ce sera le cas. Quel sera le rôle de cette société? Elle allait surtout servir à assurer l'appui du parti néo-démocrate pour quelques semaines encore, ce qui permettrait au gouvernement de ne pas devoir faire face aux électeurs à ce moment-là. Le cabinet a pris la décision et les technocrates ont préparé un bill qui n'a même pas été présenté à la Chambre. Il y a eu ensuite les élections et le gouvernement a présenté à nouveau le bill à la rentrée. Pourquoi? Le gouvernement n'était plus minoritaire et il n'avait pas à apaiser le parti néo-démocrate.